

CAP LOCALES de MUTATION au 01/09/2016 et RECOURS EN NOTATION

Pour la deuxième année consécutive, les recours en notation et les mouvements de mutation ont été examinés au cours des mêmes CAP locales.

Concernant les mutations, en dehors des vacances de postes, les règles applicables aux mouvements et notamment à l'ancienneté ont été respectées.

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont rappelé que toutes les vacances de postes devaient être comblées et que la DGFIP devait recruter à hauteur des départs et appeler notamment toutes les listes complémentaires des concours.

Quant à la notation, il nous paraît utile de rappeler les grands principes, à savoir : le chef de service notateur établit la notation, décide du profil croix, des appréciations littérales et attribue les majorations de note même s'il existe un contingentement qui s'arbitre lors d'une commission d'harmonisation.

En théorie, la dotation en matière de notation permet de satisfaire 70 % des collègues (20 % à 2 mois et 50 % à 1 mois).

3 éléments méritent d'être soulignés :

- plus de 80 % des recours ont concerné un même service du département.
- le recours hiérarchique, obligatoire dans la procédure, a montré sa parfaite inutilité dans la mesure où l'autorité hiérarchique saisie n'a jamais donné satisfaction aux demandes des agents.
- les réserves (à savoir les majorations mises en réserve pour les CAP) sont les suivantes:

Catégorie C : 6 majorations de 1 mois et 2 majorations de 2 mois,

Catégorie B : 2 majorations de 1 mois et 1 majoration de 2 mois,

Catégorie A: 1 majoration de 1 mois,

Il y aurait eu selon les chiffres transmis par la direction, 11 recours hiérarchiques. A l'issue de cette phase, un collègue n'a pas poursuivi la procédure, et une demande de révision a été présentée hors délai.

9 recours en notation devant les CAP locales ont donc été présentés (1 pour la catégorie A, 5 pour la catégorie B et 3 pour la catégorie C).

Lors de ces 9 recours en notation, 3 attributions de réduction d'ancienneté de 2 mois et 2 attributions de réduction d'ancienneté de 1 mois ont été obtenues.

Certains profils croix et appréciations littérales ont pu être rectifiés, mais le directeur a précisé qu'il ne souhaitait pas réécrire systématiquement les appréciations littérales à la place du chef de service notateur.

Solitaires Finances Publiques est intervenu sur tous les dossiers évoqués lors des CAPL.

Les réserves non utilisées ont été perdues pour l'année 2016 pour les agents de la DDFIP 89, ce qui démontre que ce système n'est pas juste.

Même si la commission d'harmonisation semble avoir joué son rôle, le nombre important de ces réserves s'explique par le fait que certains chefs de service n'ont pas sollicité ou, à l'inverse, obtenu davantage de bonifications pour leurs agents.

Si vous estimez que votre notation ne reflète pas votre manière de servir, si vous voulez postuler pour une prochaine liste d'aptitude, il vous faut être vigilant sur votre prochaine notation et ne pas hésiter à nous solliciter avant un recours hiérarchique puis un appel en CAPL.

LISTE des POSTES VACANTS au 7 juillet 2016 après les CAPL et avant affectations ALD et détachements

CADRE A+ **CDIF Auxerre** **CADRE A :** BDV Auxerre: 1
PCE Auxerre: 1
PCE Sens : 1

CADRES B et C:

	C	B
RAN AUXERRE	DDFiP : 1 Paierie Départementale : 2 Auxerre EH : 2 SIE : 2 PRS : 1 Auxerre Municipale : 2 Saint-Fargeau : 1 Vermenton : 1	Saint-Fargeau : 1
RAN AVALLON	Trésorerie Avallon : 1	
RAN JOIGNY	Migennes : 1 SIP SIE : 1	Migennes : 1 SPF : 1
RAN TONNERRE	Chablis : 1 Saint-Florentin : 1	Chablis : 1 SIP SIE: 1
RAN SENS	SIE : 1 Chéroy : 1 Pont sur Yonne : 1	SIP : 1

Les élus de Solitaires Finances Publiques:

catégorie A : Jean-Yves DE GRANDI – Marie RUDELLE-CHARVOT - expert: Pascal AUGÉAT

catégorie B: Valérie DE PALMA – Nadine ROGER – Pascal AUGÉAT – Hassan LARIBIA

catégorie C: Catherine LECOMTE – Olivier GAUTIER – Ludivine RATISBONNE - expert: Pascal AUGÉAT

balf syndicale: solitairesfinancespubliques.ddfip89@dgfip.finances.gouv.fr